

COMMUNE DE DACHSTEIN



21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN
Tél. 03 88 47 90 60
Fax 03 88 47 90 61
E-mail : mairie@dachstein.fr

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2022 A 19 HEURES 30
EN MAIRIE DE DACHSTEIN**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier, le conseil municipal de la commune de Dachstein, convoqué par lettre du treize janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Dachstein en raison de l'amélioration de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean Claude ANDRE, Maire.

Présents :

Laetitia MARTZ, André DENNI, Gaby SITTER, Jean-Claude DEISS, Grégory OSWALD, Patrice CLEDAT, Dominique EMOND, Xavier SCHNEIDER, Séverine LUTZ, Anne WERNHER, Morgane DEIBER WILLMANN, Vincent MARTIN, Pascal FRITSCH, Fabien SCHMITT, Nadine JUNG, Steve KOHL

Absents excusés :

Natalie MARTIN donne procuration à Patrice CLEDAT

Absent non excusé :

Edith BENTZ

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du Code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la réunion du conseil municipal se tient en mairie de DACHSTEIN, dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Le conseil scientifique préconise le respect des règles sanitaires suivantes qui doivent être scrupuleusement respectées :

- port du masque individuel (des masques sont mis à disposition),
- lavage des mains avec une solution hydroalcoolique préalablement au remplissage du bulletin de vote et utilisation d'un stylo personnel pour signature de la feuille d'émargement (du gel est mis à disposition),
- manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes par une seule personne ; le comptage pouvant être validé le cas échéant par une autre personne sans qu'elle ait à toucher le bulletin.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Fabien SCHMITT est élu secrétaire de séance à l'unanimité en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 18 janvier 2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 13 décembre 2021.

A l'unanimité des voix des membres présents.

**22-001 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A
UNE DEMISSION**

VU le courrier de Monsieur Christian BOULET réceptionné en mairie le 3 janvier 2022 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant, par conséquent, que Monsieur Steve KOHL, candidat suivant de la liste « UNE NOUVELLE EQUIPE POUR UN NOUVEAU SOUFFLE », est désigné pour remplacer Monsieur Christian BOULET au conseil municipal,

Considérant que Monsieur Steve KOHL, suivant de liste, a accepté de devenir conseiller municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Christian BOULET,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Steve KOHL en qualité de conseiller du conseil municipal.

22-002 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

VU la délibération n°21-036 prise en date du 24 septembre 2021 concernant la mise en place du Conseil Municipal des jeunes

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire qui donne les résultats de la nomination des membres du conseil municipal des jeunes.

Sont élus au conseil municipal des jeunes :

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 18 janvier 2022

- Mademoiselle Jade JEANNE
- Monsieur Nicolas PRESSEL
- Monsieur Jules SCHNEIDER
- Monsieur Mael BREDLE LUBIN
- Mademoiselle Clarisse MARTZ
- Monsieur Antoine SIEGEL
- Monsieur Oscar EMOND OLLAND
- Monsieur Baptiste GROSSO
- Mademoiselle Sarah SANGIOVANNI

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal des jeunes.

**22-003 : PLAN DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DU MUR DU CIMETIERE :
TRANCHE 2**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DÉPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEMENT		MONTANT HT
Rénovation du mur du cimetière tranche 2	35 000,00	42 000,00	DETR	30%	10 500,00
			DÉPARTEMENT	25%	8 750,00
			AUTOFINANCEMENT	45%	15 750,00
Total	35 000,00	42 000,00	Total		35 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le projet de rénovation du mur du cimetière tranche 2

VU le plan de financement prévisionnel ci-dessus

CONSIDERANT que les travaux de réfection sécuriseront les abords des lieux et amélioreront l'esthétique de l'ensemble des lieux

sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 18 janvier 2022

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de la rénovation du mur du cimetière tranche 2
- AUTORISE** Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, de solliciter toute subvention susceptible d'être versée par des organismes et institutions compétents, notamment auprès de l'Etat, de la Région ou bien encore du Département
- AUTORISE** Monsieur le Maire et ses Adjoints à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.
- PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022

COMMUNICATIONS DU MAIRE

1. Relatives aux indemnités des élus,

VU : articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le code général des collectivités territoriales

Le Maire communique aux membres du conseil municipal :

**ETAT PRESENTANT L'INDEMNITE DE TOUTES NATURES PERCUES
PAR LES ELUS SIEGEANTS AU CONSEIL MUNICIPAL**

- ANDRE Jean-Claude : 24 083.16€ BRUT
- MARTZ Laetitia : 7701.00€ BRUT
- DENNI André : 7701.00€ BRUT

2. A l'équipement du parc informatique de l'école,
3. De la mise en place des capteurs de CO2 en mairie et à l'école,
4. Population de Dachstein : 1860 habitants selon l'INSEE